



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 12/08/2022
Reçu en préfecture le 12/08/2022
Affiché le 12/08/2022
ID : 077-217701226-20220812-2022_208C-AR

DECISION n° 2022 208-C

SIGNATURE D'UNE CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES AVEC L'AGENCE JYMEC ET PASSION SPECTACLES PRODUCTION, DANS LE CADRE DU FORUM DES ASSOCIATIONS.

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

Pour les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 1,5 millions d'euros H.T, pour les marchés de fournitures, de prestations de services et de prestations intellectuelles, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT l'organisation du Forum des Associations et la nécessité d'animer la manifestation le samedi 03 septembre 2022 de 10h00 à 18h00 sur le parking du Centre Nautique Camille Muffat et l'Esplanade du 14 juillet 1789.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer une convention de prestations de services avec l'agence JYMEC & PASSION SPECTACLES PRODUCTION sise 44 Allée de Hirondelles -77380 COMBS-LA-VILLE pour un montant de 1000€ TTC (TVA non applicable) et pour une durée d'une journée le samedi 03 septembre 2022.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 12 août 2022



Pour le Maire et par délégation
Le 3^{ème} adjoint au Maire

Juliette BREDAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JB", written over the printed name.

Envoyé en préfecture le 12/08/2022

Reçu en préfecture le 12/08/2022

Affiché le 12/08/2022

ID : 077-217701226-20220812-2022_208C-AR

SLOW